

Confrontées à l'obligation, des personnes enquêtées réagissent sur Internet : extraits



mise en forme par **Alain GODINOT**
SFdS, groupe Statistique et enjeux publics

L'obligation de répondre aux enquêtes de la statistique publique s'impose aux enquêtés : qu'en pensent-ils eux-mêmes ? Les forums sur Internet permettent d'en avoir une idée. Le lecteur trouvera ci-après un florilège tiré des retranscriptions de trois forums entre 2004 et 2012. Ces forums ont été retrouvés en 2015, en tapant « enquêtes obligatoires » dans un moteur de recherche. Et ce qu'on retrouve alors porte sur des enquêtes auprès des ménages, principalement des enquêtes de l'Insee. Les mentions en italique ont été ajoutées. Quand l'orthographe était défailante, elle a été redressée, afin de ne pas distraire du contenu. Quelques émoticônes ont été supprimées. Bien entendu la substance des messages a été intégralement conservée.

Verbatim de citoyen ou de citoyenne...

Un forum en 2004

...interrogative... Un enquêteur Insee est venu frapper à ma porte pour m'annoncer que j'avais été tirée au sort pour répondre à une enquête, et qu'il était obligatoire de répondre à cette enquête.

Le gars me semble sérieux (carte officielle Insee, de plus l'enquête est répertoriée sur le site de l'Insee) mais ce que j'ignorais, **c'est que j'avais obligation de répondre à cette enquête** (soit une heure d'interview à domicile).

Je ne suis pas contre participer à une enquête mais cette obligation de réponse me semble incroyable. Avez-vous déjà entendu parler de cette obligation de répondre à une enquête de l'Insee ?

...dubitatif... C'est du pipo à mon avis

...énergique... Qu'un gars vienne me voir en disant que je suis obligé de répondre à son enquête, je lui fous mon pied au cul

...malin... Fallait lui demander l'article de loi qui stipule que c'est obligatoire, il aurait eu l'air con

...vertueux... N'empêche, si c'est faux, z'ont un sacré culot d'utiliser ce genre de procédés.

...psychologue... Et comment peuvent-ils obtenir des réponses fiables s'ils nous forcent à répondre sous peine de poursuites diverses et variées ?

...logicien... Je ne vois pas la contradiction. Au contraire. Si tout le monde répond, t'as une vision plus valide de la société, un résultat plus précis. Sauf si tu pars du principe que ceux qu'on force à répondre vont systématiquement répondre des conneries pour emmerder le monde

...payé par l'Insee, peut-être... ? L'Insee fait un travail formidable en France et de nombreux chercheurs comme moi ont ainsi accès à des données extraordinaires (je travaille régulièrement sur des échantillons de plus de 80.000 personnes alors les sondages Ipsos à 1.000 personnes me font marrer). Les données sont anonymisées une fois saisies donc on ne peut pas te retrouver. L'Insee fait vraiment très très attention avec le respect de la vie privée. Réponds au truc, plein de personnes pourront travailler de manière satisfaisante et ça évitera probablement des politiques publiques aberrantes

...accessible à la raison... Tu m'as convaincu. Si seulement l'agent de l'Insee avait tenu un discours similaire au tien, les choses se seraient certainement passées autrement...

...grinçant... Je répondrai honnêtement à cette enquête mais je trouve qu'il est dommage de mettre un revolver sur la tempe des gens plutôt que de rechercher leur collaboration. "Ach, nous z-avons les moyens de vous faire parler, petite fraulein"

...bien informé... Le problème c'est qu'il n'est pas dit que les gens qui refusent de répondre soient distribués de la même manière dans la population et ne constituent pas une (ou des) catégorie(s) homogène(s). L'obligation est le seul moyen d'éviter ce biais.

...rêvant d'un monde meilleur... Le flingue sur la tempe pour que tu répondes, c'est pas vraiment du jeu

...légitimiste... C'est une amende, hein, pas la peine de mort. Je suppose que pour toi les impôts c'est aussi une infâme spoliation de la part de l'appareil étatique, pas un truc qui peut servir à améliorer le bien-être commun ?

...provocant... Le truc c'est que j'aurais tendance à répondre n'importe quoi pour faire chier le monde autant que ça me fait chier

...concret... Si t'as vraiment pas envie de lui répondre tu dis au type que tu vas répondre à chaque fois de manière expéditive et à côté de la plaque pour lui faire perdre son temps et que ton avis ne serve à rien, normalement ça devrait le refroidir et il devrait s'en aller bien sagement

Un forum en 2008

...soupçonneux... Tu as des choses illégales à cacher ?

...trop modeste... Non, mais je n'ai rien d'intéressant à raconter ; je suis célibataire, vis encore chez mes parents, ne travaille pas encore et n'étudie plus pour l'instant, donc rien de bien excitant. Le plus intéressant viendrait plutôt de mes parents et les origines familiales (ouais je vais la faire mousser un peu) ainsi que mes pratiques religieuses tout cela sera demandé lors de l'enquête, mais je crains ici que certains aspects soient mal vus et transmis à une sorte de fichier central, qui sait.... Si je dis que je suis catho pratiquant préférant la messe tridentine (en latin) ils vont me placer sous surveillance ou quoi

Je préfère encore ne pas répondre, à moins que la loi ne m'y oblige ?

Tiens, je vais m'inventer une copine pour étoffer mon CV adressé à l'Insee, ça fera moins con.

...rebelle... Normalement, on ne peut se soustraire à une enquête de l'Insee.

J'ai eu la malchance d'être tirée au sort plusieurs fois, mais j'ai un peu (beaucoup) l'esprit de contradiction et j'ai horreur des contraintes. Aussi, je ne m'y suis pas pliée. Cela m'a cependant valu de nombreuses relances plus ou moins menaçantes...

Pour la dernière reçue, j'avais eu la bonne idée de me mettre en liste rouge et je ne répondais pas aux coups de sonnettes intempestifs... Je n'ai rien à cacher, mais je ne suis pas disciplinée... Ils se sont lassés...mais nous sommes tenus selon la loi de répondre aux enquêtes de l'Insee ! Je suppose que l'on peut mentir quand des preuves ne sont pas possibles ! Mais attention, la loi, c'est la loi... pas facile de passer outre

...voyant clair et loin... Ok mais comme déjà dit dans mon cas il y a précisé (en petits caractères) que cette enquête ne revêt pas de caractère obligatoire, donc je n'y répondrai pas.

Aujourd'hui j'ai reçu un deuxième courrier où l'enquêtrice demande à ce que je la contacte pour prendre rendez-vous, eh bien je lui dirai que je ne suis pas intéressé.

J'ai aussi vu que les données recueillies sont confidentielles et anonymes....pendant cent ans ! J'avoue ne pas avoir envie que mes descendants ou autres individus puissent savoir ce que j'ai répondu !

Un forum en 2012

...soucieux de comprendre... J'ai lu pas mal d'information sur le sujet dans un topic sur ce forum (j'aurais bien mis le lien, mais je n'ai pas cette autorisation a priori), où il est stipulé qu'il est illégal pour l'Insee de tirer les noms au hasard sans que la liste soit inscrite à la Cnil, et sans que j'aie donné mon autorisation pour figurer sur cette liste. Mais j'ai malgré tout quelques questions supplémentaires.

Je viens de contacter par téléphone le responsable Insee de mon secteur concernant l'enquête pour laquelle j'ai été contacté, je lui ai dit n'avoir jamais donné mon autorisation pour que mon nom figure sur une liste sur laquelle j'ai été tiré au sort, mais il m'a répondu que c'est mon adresse qui a été tirée au sort, et non mon nom, et que donc en gros, j'ai pas le choix, je suis obligé de répondre.

J'ai un emploi du temps assez chargé, j'ai franchement autre chose à faire que de perdre une heure à répondre à leurs questions, surtout qu'après cette première enquête, il m'a clairement dit qu'il y aurait 5 autres questionnaires sur 18 mois par téléphone...

Donc, je n'ai pas le choix, ou alors cette ruse de tirer au sort mon adresse au lieu de mon nom est une pirouette pas forcément légale sur laquelle je pourrais jouer pour éviter de perdre mon temps avec eux ?